

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU JEUDI 25 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-cinq juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Saint Pardon de Conques, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de monsieur Blangero Gilbert, Maire.

Date de la convocation : 16 juin 2020

Membres en exercice : 15

Membres présents : 13

Membres votants : 14

Présents : Mmes PIERS Laetitia, CLOES Séverine, DUBOURG Martine, DELOUBES Fabienne, Mrs BLANGERO Gilbert, DALLA ROSA Jean-Claude, LALANNE Laurent, SBRIZZAI Walter, GALLOU Martial, BOUTIN Bernard, MOUTINARD Patrick, PELLETIER Guillaume, LEYNIAC Alain.

Absent avec procuration : M. PAING Jean-Baptiste, à M. SBRIZZAI Walter

Absent : M. RÉGLAT Laurent

Secrétaire de séance : M. GALLOU Martial

1) Signatures du compte-rendu et nomination du secrétaire de séance

Le compte-rendu est signé et le secrétaire de séance, nommé.

2) Vote des taux d'imposition des taxes directes

Vote des taxes foncières sur terrain bâti et non bâti : les taux des taxes restent inchangés comme en 2019.

Adopté à l'unanimité.

3) Demande de subvention au département du FDAEC pour l'achat de petits équipements

Une demande de subvention de 8 000 € va être demandée pour l'achat d'un tracteur.

Adopté à l'unanimité.

4) Demande de subvention au département pour la voirie

Voirie des Gourgasses sur un plafond de 35 % de 25 000 €, soit une subvention de 8 600 €.

Adopté à l'unanimité. Le conseil autorise M. le Maire à réaliser une procédure d'appel d'offres simplifiée.

5) Remplacement du tracteur

Reprise de l'ancien tracteur 10 000 € HT.

Achat d'un nouveau tracteur pour la somme de 23 500 € HT.

Subvention du FDAEC de 8 000 € HT.

Reste à la charge pour la commune : 5 500 € HT.

Vote pour l'achat du tracteur adopté à l'unanimité.

6) Vote du budget primitif

FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement : 356 004,26 €

Report si excédent : 287 850,02 €

TOTAL : 643 854,28 €

Dépenses de fonctionnement : 428 603,11 €

TOTAL : 428 603,11 €

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement : 884 318,01 €

Recettes d'investissement : 795 200,00 €

Report si excédent : 89 118,01 €

TOTAL : 884 318,01 €

TOTAL BUDGET :

Dépenses : 1 312 921,12 € (428 603,11 + 884 318,01)

Recettes : 1 528 172,29 € (643 854,28 + 884 318,01)

En parallèle des documents du budget primitif, les élus ont travaillé sur un tableau Excel afin d'affiner le résultat possible de la fin de l'exercice 2020.

Les montants des dépenses imprévues et celles des charges courantes de fonctionnement revues à la baisse démontrent un résultat déficitaire de 1 100 € sur le budget de fonctionnement.

En investissement, budgétisation des travaux des quatre logements communaux : deuxième tranche des travaux de voirie sur la voie des Gourgasses, passage sécurisé des Proms sur la RD 224, éclairage de l'abribus à l'entrée du bourg et trottoirs entre la mairie et le lotissement de l'Orée du Carpe. Les élus donneront le feu vert à ces projets après avoir reçu les arrêtés de subventions correspondants aux travaux.

Dans le budget nous trouvons aussi les dépenses pour le remplacement du tracteur et celles pour la création d'une borne à incendie à Pouchon.

Les prévisions démontrent un résultat d'exercice d'investissement 2020 déficitaire d'environ 45 000 €.

Vote du budget primitif 2020 : après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif ainsi présenté.

7) Autorisation générale des poursuites au comptable public

Autorisation au comptable public d'effectuer des poursuites amiables et contentieuses pour les titres non recouvrés concernant le budget principal et tous les budgets annexes jusqu'au prochain renouvellement du conseil. Adopté à l'unanimité.

8) Nomination de 12 délégués à la commission des impôts directs

Une liste de 24 personnes a été proposée dont les noms sont issus de la liste électorale. Le centre des impôts sélectionnera les 12 personnes qui siègeront à la commission des impôts directs.

Cette commission se réunit une seule fois par an.

Adopté à l'unanimité.

9) Renouvellement au SDEEG des compétences éclairage public

Le SDEEG (syndicat électrique) gère la gestion du réseau et la mise en relation des différents organismes. Le SDEEG nous a apporté une aide précieuse et efficace dans plusieurs de nos projets. Le coût en 2019 était de 760 € + 50 € d'adhésion. Le conseil donne pouvoir à M. le Maire pour la convention.

10) Contrat d'emploi permanent d'activité

Ce contrat n'est valable que pour les communes de moins de 1 000 habitants. Il s'agit d'un CDD d'une durée de 3 ans, renouvelable 1 fois. Nous avons aussi le choix de stagiairiser Sébastien pendant une 1 année et ensuite le titulariser. Gilbert Blangero rappelle que les cotisations retraite CNARCL vont augmenter le coût des cotisations salariales et patronales d'environ 3 000 € par an. Pour éviter d'augmenter les charges de fonctionnement de la commune, le conseil vote à l'unanimité la création de ce nouveau contrat.

11) Conseil d'administration du CCAS

Le budget reste inchangé pour 2020. 4 personnes extérieures au conseil seraient les bienvenues afin de compléter cette commission. Il est demandé à chacun des membres actuels de la commission CCAS de trouver ces 4 personnes parmi la population de St Pardon.

12) Création d'une régie de recettes

M. le Maire demande à M. LEYNIAC s'il veut continuer à être régisseur suppléant pour ce nouveau mandat. M. LEYNIAC accepte.

13) QUESTIONS DIVERSES

- M. MOUTINARD demande si le repas des aînés aura lieu cette année. Suite à l'incertitude de la situation sanitaire mondiale, rien n'est défini pour le moment.
- M. LALANNE demande si les buses ou têtes de pont à Saupiquet - déplacées ou endommagées suite à des travaux - peuvent être retirées ou remises en place. M. MOUTINARD répond que le nécessaire sera fait.
- M. GALLOU demande si une permanence du Maire est en place à la mairie (mensuellement ou autre). M. le Maire indique que cela pourrait être envisagé, éventuellement le samedi matin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.